



**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> juin 2022**

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Emilie QUEMA, directrice des Entreprises et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Vichett OUNG, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception de la nomination des chefs de service, toute convention, y compris les contrats FIBEN, contrats cadres et contrats pour prestations à la demande, ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités de la direction des Entreprises, dans la limite de 25 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers de la Banque.

M<sup>me</sup> Emilie QUEMA et M. Vichett OUNG peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Entreprises.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Erick LACOURRÈGE